

Charte pour les Groupes de Parole pour les Survivants de violences sexuelles et/ou pour les Groupes de Parole pour les Proches de victimes de violences sexuelles.

Nous, membres fondateurs de ces groupes de parole, nous engageons à créer un espace sécurisé et bienveillant pour les survivants de violences sexuelles et/ou pour les proches de victimes de violences sexuelles.

Cette charte vise à définir nos objectifs, principes et règles fondamentales de ces groupes de parole. Le but principal est de libérer la parole, de permettre aux participant(e)s de partager leur expériences, leurs forces, dans le but de favoriser leur résilience sur le long terme.

OBJECTIFS

1. **Soutien Empathique:** Fournir un soutien émotionnel et empathique aux participant(e)s des groupes de parole.
2. **Écoute Active:** Encourager l'écoute active et non-jugeante au sein du groupe, favorisant ainsi la compréhension et la solidarité.
3. **Confidentialité:** Garantir la confidentialité absolue des informations partagées au sein des sessions, créant ainsi un environnement de confiance.
4. **Mise en relation / Réseaux:** Soutenir les participants dans leurs démarches hors des groupes de parole, grâce au réseau de partenaires existant, et dans le respect des lois en vigueur.
5. **Éducation et Sensibilisation:** Promouvoir l'éducation et la sensibilisation sur les conséquences des violences sexuelles, ainsi que sur les ressources disponibles, en adéquation avec notre réseau de partenaires.

REGLES FONDAMENTALES

1. **Respect Mutuel:** Chaque participant s'engage à respecter l'expérience et les opinions de chacun, créant ainsi un espace respectueux. Chaque participant laisse un temps de parole aux autres participants et n'intervient pas, sauf sur demande du participant lui-même, en accord avec le groupe.
2. **Confidentialité Absolue:** Les membres s'engagent à maintenir la confidentialité des discussions et à ne pas divulguer d'informations à l'extérieur du groupe.

3. **Consentement Éclairé:** Tout participant doit donner son consentement éclairé (le/la participant(e) est informé de manière adéquate du déroulement des groupes de parole, ainsi que de la confidentialité absolue des discussions) à participer aux sessions, comprenant pleinement le cadre et les objectifs des groupes de parole.
4. **Aucun Jugement:** Il est interdit de porter des jugements sur les expériences partagées. Le groupe favorise un environnement sans préjugés ni stigmatisation.
5. **Intervention Professionnelle:** En cas de besoin et spécifiquement sur demande du/de la participant(e), les animateurs s'engagent à orienter les participant(e)s vers des professionnels soigneusement sélectionnés pour promouvoir la résilience naturelle du/de la victime ou du/de la participant(e) dans les domaines administratifs, juridiques et/ou thérapeutiques, en accord avec le réseau de partenaires existants.

CONCLUSION

En adhérant à cette charte, chaque membre contribue à la création d'un espace de guérison, de compréhension mutuelle et de solidarité. Nous nous engageons à évoluer et à adapter cette charte pour répondre aux besoins changeants de notre communauté.

Fait à 1950 Sion (VS, Suisse) le 01.12.2023



Sarah Briguet



Sophie Juliette In Albon